



# Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

## CRISE DU RECYCLAGE : CAUSES ET PISTES DE SOLUTIONS

### MISE EN CONTEXTE

Le présent document s'inscrit dans la foulée des mesures annoncées le 28 janvier 2009 par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Mme Line Beauchamp, pour soutenir les centres de tri et appuyer l'industrie de la récupération au Québec<sup>1</sup>. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) y propose des actions complémentaires à celles qui viennent d'être ainsi rendues publiques.

La crise du recyclage que nous traversons aujourd'hui a pour origine directe la chute drastique des prix des matières premières et par conséquent, des matières recyclables<sup>2</sup>. Cet effondrement des prix est lui-même dû à une baisse mondiale de la demande, les gens consommant moins, crise financière oblige.

Toutefois, au-delà de cette simple explication directe de cause à effet, la crise de recyclage a également été largement amplifiée par la façon dont nous gérons les matières recyclables que nous récupérons ici-même au Québec. En effet, notre industrie québécoise de la récupération s'est avérée très dépendante aux fluctuations extrêmes de l'offre sur les marchés internationaux.

---

<sup>1</sup> <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Janvier2009/28/c3636.html>

<sup>2</sup> À titre d'information, consulter l'indice du prix des matières récupérées sur le site internet de RECYC-QUÉBEC: <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/industrie/prix.asp>

Il faut aussi comprendre que la quarantaine de centres de tri au Québec ne constituent pas un tout homogène. Certains centres de tri sont de propriété privée, d'autres sont constitués sous formes de régies intermunicipales, d'organismes à but non lucratif (OBNL), de centres de travail adapté (CTA) ou de centres de formation en entreprise et récupération (CFER); d'autres encore appartiennent directement à des municipalités ou à des MRC. La taille de ces centres diffère également de l'un à l'autre, de même que les quantités recueillies annuellement par chacun d'entre eux. Leur localisation géographique, leur niveau de mécanisation ou bien encore la nature des matières récupérées font aussi en sorte d'accroître les disparités entre ces derniers<sup>3</sup>.

Aussi, faut-il rappeler que, par définition, un centre de tri ne fait pas de recyclage; il trie les matières qui lui sont acheminées pour ensuite les revendre sur différents marchés ou directement à des entreprises. Ainsi, beaucoup des matières que nous mettons dans notre bac de récupération sont vendues à des courtiers en matières recyclables pour ensuite être revendues ici ou ailleurs dans le monde. Par exemple, lorsque le prix des matières récupérées était élevé, dans la première moitié de l'année 2008, beaucoup de nos matières recyclables se sont retrouvées dans des pays asiatiques. Des compagnies chinoises achetaient même la production de certains centres de tri pour ensuite refaire une ségrégation plus rigoureuse des matières récupérées par une main-d'oeuvre chinoise à meilleur marché. Dans ce cas, il est évident que lorsque la demande chinoise a cessé, ceux qui pratiquaient l'exportation en tout ou en partie de leurs matières se sont retrouvés dans une situation très précaire et certains n'ont eu d'autres choix que l'entreposage de celles-ci, faute d'acheteurs.

Certains avancent également qu'à l'époque où les prix des matières recyclées étaient élevés et que le recours à l'exportation était légion, la qualité du tri des matières a quelque peu souffert; la qualité faisant ainsi place à la quantité. Peut-être connaissons-nous aujourd'hui les contrecoups de cette pratique.

---

<sup>3</sup> Pour en savoir plus sur les centres de tri, nous vous recommandons fortement la lecture du *Diagnostic des centres de tri québécois*, réalisé par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) en 2008 et disponible à l'adresse suivante: <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Diagnostic-c-tri2008.pdf>

Toujours pour mettre en relief la grande hétérogénéité de l'industrie de la récupération au Québec, il est pertinent de soulever aussi le fait que certains centres de tri ont offert leurs services à coût nul à des municipalités, les gestionnaires de ces infrastructures pensant faire leurs profits par la revente des matières triées. C'était bien évidemment avant l'effondrement des prix des matières récupérées. Il ne faut pas croire que cette pratique ait été l'apanage des seules compagnies privées; d'autres centres constitués en OBNL ont également agi de la sorte. La raison d'une telle pratique était bien sûr une stratégie destinée à conserver des marchés ou à s'en accaparer de nouveau. À l'opposé, dans certaines régions de la province, des centres de tri facturent près de 100\$ par tonne de matières récupérées à leurs clients. Loin de vouloir jeter la pierre à qui que ce soit, il faut quand même reconnaître que certains centres de tri sont aussi responsables, à différents niveaux, des malheurs qui leur incombent aujourd'hui.

Il n'y a vraiment pas un modèle unique s'appliquant à l'ensemble de nos centres de tri. Chacun étant naturellement responsable de sa gestion interne mais aussi de la recherche de débouchés pour les matières qu'il récupère et trie. Sans trop se tromper, on peut donc affirmer qu'il y a presque autant de façons de faire ou de situations différentes qu'il y a de centres de tri au Québec. Aussi, l'application des mesures et de solutions qui soient viables et équitables pour tous, surtout en période de crise, est très difficile à élaborer, voire impossible. À court terme, il s'agirait probablement d'appliquer des plans de soutien au cas par cas et ce, sans que cela ne constitue d'émissions de chèques en blanc.

Si la situation est effectivement très difficile présentement pour plusieurs des centres de tri, certains pourraient quand même réaliser des bénéfices pour l'année 2008, les prix offerts ayant été très élevés en première moitié d'année.

Aussi, l'indice des prix moyens des matières récupérées publiée annuellement par RECYC-QUÉBEC depuis 1991<sup>4</sup>, nous montre aussi que la récurrence des fluctuations des prix des matières récupérées survient de façon quasi-cyclique. La situation que nous vivons

---

<sup>4</sup> [http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/industrie/prix\\_sommaire.asp](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/industrie/prix_sommaire.asp)

aujourd'hui est certes exceptionnelle par son ampleur, mais elle pouvait être anticipée.

La crise actuelle dans le monde de l'industrie de la récupération et du recyclage nous démontre que le système par lequel nous fonctionnions, soit celui basé uniquement sur le principe de l'offre et de la demande, a démontré ses limites. En fait, il faudrait augmenter la qualité de l'offre car nous ne voulons surtout pas la voir réduire en quantité et nous devrions tout faire en sorte pour développer la demande, ici-même, en créant des marchés pour nos matières recyclables.

En résumé, il faudrait augmenter la qualité des matières récupérées tout en développant parallèlement notre industrie du recyclage, ici, au Québec.

À ces mesures, devraient s'ajouter des mécanismes destinés à protéger l'industrie de la récupération de trop grandes fluctuations des prix des matières en lui offrant des outils financiers lui garantissant une stabilité du coût de ses opérations. Cette sécurité acquise permettra de nous prémunir contre d'autres crises à venir – et il y en aura d'autres – et de recommencer à considérer les activités de récupération davantage sous l'angle environnemental et non pas seulement par le truchement de considérations essentiellement économiques.

Les propositions présentées ci-dessous ne prétendent pas être exhaustives. Elles ne prétendent pas non plus susciter l'unanimité de tous. Elles se veulent une contribution aux débats, actuellement lancés, sur le virage que devraient prendre nos modes de récupération et de mise en valeur de nos matières recyclables.

## NOS PROPOSITIONS

La crise actuelle nous a démontré les limites et les faiblesses du modèle actuel. Il faudrait aussi la voir comme autant d'opportunités à saisir. Aussi, le temps n'est-il pas à la recherche de coupables, mais plutôt de solutions qui devront assurer une certaine pérennité de cette industrie mais également, de son développement.

Il est également un constat que nous devons faire. Nous ne pouvons et ne voulons pas que l'offre des matières recyclables diminue; nous voulons, au contraire, qu'elle augmente. Les gens vont toujours utiliser leur bac de récupération et cela devra aller en augmentant.

Il faut donc trouver des mécanismes pour gérer cette offre, notamment en développant une base d'acheteurs stables, en créant une demande. Cela ne peut évidemment se faire sans une amélioration de la qualité des matières triées, sans des investissements massifs dans certains centres de tri.

Aussi, il faudrait absolument remonter à la source – chez le citoyen – afin de s'assurer de la qualité et de l'à-propos des matières mises à la récupération.

Enfin, un organisme doit être créé afin de coordonner et de développer les activités de mises en valeur des matières recyclables. Nous entendons ici la mise en place d'une coordination, d'un support logistique et financier, et non d'une forme d'ingérence au sein des opérations des centres de tri de la province.

### **1<sup>ère</sup> Action :**

*Uniformisation des matières recyclables acceptées.*

Il existe présentement une grande variation entre les différents types de matières acceptées par les centres de tri de la province. Ces multiples façons de faire créent une certaine confusion chez le citoyen, qui se répercute éventuellement dans les contenus des bacs de récupération. La qualité de la source principale de l'approvisionnement des centres de tri s'en

trouve ainsi affectée.

Cette nouvelle approche qui ferait en sorte qu'un citoyen de Gaspé puisse mettre exactement la même chose dans son bac de récupération qu'une citoyenne de Longueuil ou de Gatineau, pourrait permettre des campagnes nationales d'information et de sensibilisation sur l'importance de la collecte sélective et également sur ce qui est acceptable de mettre dans un bac de recyclage et ce qui ne l'est pas. Actuellement, un tel genre de campagne est impossible à réaliser sur le plan provincial et ne peut se faire que sur un territoire de collecte bien défini et ce, lorsque leurs instigateurs en ont les moyens.

Cela aurait pour effet d'augmenter les quantités récupérées tout en diminuant les taux de rejet et les matières pouvant être des sources de contamination. Cela rappellerait également aux citoyens, sur une base régulière, l'importance de participer aux programmes de récupération de leur municipalité.

À terme, après la mise à niveau effectuée et les éventuels ajustements aux centres de tri, il sera alors possible d'élargir l'éventail des matières récupérées à de nouveaux types de produits ou d'emballage (le polystyrène expansé notamment).

## **2<sup>e</sup> Action :**

### *Retirer les irritants des lignes de tri*

Par irritants, nous entendons toute matière posant un problème aux opérations des centres sur leurs lignes de tri et pouvant faire l'objet de mesures en amont (réduction et réutilisation) ou pouvant être gérée par le biais d'autres filières de récupération.

À titre d'exemple mentionnons les sacs en plastique à usage unique, dont la gestion entraîne des coûts importants pour les centres de tri, en plus d'être des sources de nuisance et de contamination. Leur utilisation pourrait faire l'objet d'un bannissement par les autorités gouvernementales.

Le verre, source de contamination de la fibre et des plastiques, d'usure prématurée des

équipements ou encore de blessures pour les employés affectés aux lignes de tri devrait aussi idéalement être traité via une autre filière de récupération. Une façon d'y parvenir serait d'instaurer une consigne sur les contenants de vin et de spiritueux de la Société des Alcools du Québec (SAQ). Les contenants de verre ainsi reportés par les clients vers les succursales de la SAQ seraient triés par couleurs, dès leur retour en magasin, et acheminés directement aux recycleurs.

La récupération de ces contenants pourrait se faire par des machines qui broieraient le verre à même les succursales afin de limiter les espaces requis pour l'entreposage de cette matière. Les dernières données disponibles indiquent que le nombre de contenants de vins et de spiritueux vendus par années au Québec par la SAQ représente un tonnage équivalant à près de 80 000 tonnes métriques<sup>5</sup>.

### **3<sup>e</sup> Action :**

*Imposition d'un contenu recyclé minimal dans certains biens de consommation*

Solution simple, s'il en est une, mais qui aurait comme effet de créer une forte demande pour les matières récupérées par nos centres de tri.

Cette mesure pourrait être imposée à tout produit fabriqué ou distribué au Québec et viserait des biens tels que des objets en plastique, les emballages, les imprimés (incluant les circulaires et les bottins de téléphone) et bien d'autres.

Les mécanismes d'application de cette mesure existent déjà<sup>6</sup>, il suffirait de les utiliser.

### **4<sup>e</sup> Action :**

*Restreindre mise en marché de contenants multi-matières*

---

<sup>5</sup> FCQGED. Mémoire déposé à la Commission permanente des Transports et de l'Environnement du Québec dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur la gestion des matières résiduelles. Février 2008. <http://www.fcqged.org/memoires.html>

<sup>6</sup> Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), art. 53.28.

Les producteurs de toutes sortes, principalement dans le domaine de l'alimentation, rivalisent d'ingéniosité pour nous vendre de nouveaux produits, n'ayant de nouveau, bien souvent, que leur emballage. Des emballages plus complexes, plus « pratiques » et plus attrayants mais pour des quantités de denrées parfois plus réduites.

En toute bonne fois, le consommateur met ces contenants dans son bac de récupération pensant qu'ils seront recyclés. Mais si le contenant en question contient des plastiques non identifiés ou si plusieurs matériaux différents entrent dans sa composition, ces contenants risquent fort de se retrouver sur la ligne des rejets et ultimement, à l'élimination.

Ici aussi, les mécanismes d'application de cette mesure existent déjà<sup>7</sup>, il suffirait, encore une fois, de les utiliser.

## **5<sup>e</sup> Action**

*Créer une « Agence de commercialisation des matières recyclables »*

Cette agence, qui pourrait être créée sous l'égide de RECYC-QUÉBEC, devrait comporter plusieurs volets. Elle aurait non seulement la responsabilité de créer et de développer des marchés pour les matières récupérées, mais également d'instaurer des outils financiers garantissant une pérennité financière des opérations des centres de tri de la province.

Notamment, cette agence pourrait se voir confier les responsabilités suivantes :

### **a) Développement des marchés :**

En collaboration avec le gouvernement, elle contribuerait à favoriser et à encourager la création et le développement d'entreprises de recyclage au Québec pour les matières récupérées sur le territoire de la province.

Elle pourra proposer, par exemple, des outils réglementaires ou des modes de perceptions de fonds (consigne, consigne différentielle, droit environnemental ou redevance) applicables à des produits ciblés. Les fonds recueillis seraient dédiés en partie au développement de

---

<sup>7</sup> Idem.



l'agence et à la réalisation de son mandat.

**b) Financement de la modernisation des centres de tri :**

L'agence serait responsable de la mise à niveau des différents centres de tri de la province par le biais de contributions financières ou de prêts. L'allocation de ces montants devra tenir compte des caractéristiques de chaque centre de tri visé (types de gestion, types de contrats de services, localisation géographique, tonnages annuels, besoins en équipement, etc.).

**c) Certification de la qualité des matières triées :**

Cette agence aurait le mandat de s'assurer d'une certaine homogénéité de la qualité des matières récupérées et traitées par les différents centres de tri. Ceci pourrait se faire par le biais des programmes de financement auxquels auraient accès les centres de tri ou par des experts-conseils de l'agence qui travailleraient de concert avec les gestionnaires de ces installations afin de les guider dans un processus d'amélioration continu de leurs opérations.

Chaque centre aurait un seuil de qualité minimal à atteindre pour les matières dont il a la charge.

**d) Gestion des stocks**

Éventuellement, l'agence aurait la responsabilité de gérer des stocks de matières récupérées et triées. Cette gestion serait rendue nécessaire par les besoins en matières des industries du recyclage qui auront été créés ou développés sur le territoire québécois. Elle pourrait se faire en garantissant un approvisionnement stable à ces compagnies en matières de qualité. L'agence pourrait soit agir en tant qu'acheteuse auprès des centres de tri ou d'intermédiaire entre ces derniers et les industries québécoises de recyclage.

**e) Garantie de prix minimum**

Qu'elle agisse à titre d'acheteur ou non auprès des centres de tri, l'agence de commercialisation devra être en mesure de compenser financièrement les centres de tri lorsque le prix de revente des matières recyclables ne permettra plus d'assurer une pérennité financière de leurs opérations.

L'idée ici est de ne pas cesser les activités de récupération ou de tri lorsque les prix de revente des matières recyclables connaissent des creux comme celui que nous vivons aujourd'hui.

Cette aide financière sera, bien sûr, établie en fonction des particularités propres à chaque centre de tri et devra être une mesure d'exception. Des mécanismes de remboursements ou de compensation devraient aussi être élaborés.

### **Le financement de l'agence de commercialisation**

Sous réserve de son mandat, des rôles et des responsabilités qui lui auront été confiés, son financement pourra évidemment être de différents ordres. Il faut également réaliser que sa vocation ne serait pas exclusivement économique mais aussi environnementale. Elle contribuerait concrètement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de mise en valeur et par le fait même, à la préservation de nos ressources.

Afin de s'assurer du succès de cette agence de commercialisation des matières recyclables, il faudrait qu'elle ait véritablement *les moyens de ses ambitions* et non pas *les ambitions de ses moyens*.

Les mesures de financement suggérées sont donc les suivantes :

#### **1-Redevances à l'élimination**

Le FCQGED propose que la redevance à l'élimination passe à 40\$ par tonne métrique. Une partie de cette redevance pourrait servir à la mise sur pied et au fonctionnement de cette agence de commercialisation.

#### **2-Responsabilité élargie des producteurs (REP)**

Actuellement le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*<sup>8</sup> oblige les compagnies qui

---

<sup>8</sup> [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//Q\\_2/Q2R2\\_3.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//Q_2/Q2R2_3.htm)

mettent en marché des emballages, contenants, imprimés ou médias écrits, à financer la moitié (50%) des coûts nets de la collecte sélective municipale. Pour ce qui est des médias écrits, la contribution est offerte sous forme de biens ou de services, en clair, en offrant des pages de publicité dans leurs produits et ce, jusqu'en 2010.

La contribution de ces industries devrait passer à 100% des coûts nets reliés aux activités de collectes sélectives municipales. Une partie de cette majoration de la contribution des producteurs pourrait également être utilisée au financement de l'agence de commercialisation.

### **3-Les municipalités**

Les municipalités pourraient également être appelées à financer l'agence notamment via une partie des redevances à l'élimination qu'elles reçoivent du gouvernement.

À cet effet, les redevances devraient être redistribuées aux municipalités davantage selon leur performance en matière de mise en valeur des résidus et non plus selon l'« effort » qu'elles déploient. De plus, les performances en valorisation des municipalités devraient pouvoir faire l'objet d'audits externes, *a fortiori* si les montants des redevances qui leur sont versées augmentent substantiellement.

### **4- Les centres de tri**

Différents scénarios peuvent être envisagés s'il est déterminé que les centres de tri participent au financement de l'agence. Ainsi, les centres de tri pourraient verser une cotisation en fonction du tonnage traité annuellement, d'autant plus que l'agence de commercialisation tiendrait, en quelque sorte, le rôle et la responsabilité d'une mutuelle envers eux.

Le versement de sommes en fonction des profits réalisés, ou via la population desservie, pourrait également être suggéré. En fait, une multitude de méthodes ou de combinaisons de celles-ci sont possibles.

## CONCLUSION

Peu importe les solutions retenues, il ne faudra jamais oublier qu'elles devront l'être dans un processus de gestion intégrée des matières résiduelles. C'est-à-dire, notamment, qu'il faudrait toujours agir en priorité sur des mesures visant la réduction à la source ou la réutilisation des produits après leur vie utile. Il ne faudrait pas cautionner une augmentation de la génération de nos matières résiduelles sous prétexte que nous avons développé nos capacités de récupération et de recyclage de ces dernières.

Il serait également pertinent de se remémorer certaines mesures appliquées au Québec, pour le développement de l'industrie de la récupération et du recyclage de certaines de nos matières résiduelles. Pensons notamment au programme des pneus mis en en place suite à un problème criant d'entreposage de ces matières et des risques que cela occasionnait ou encore des peintures post-consommation ou des huiles usées.

Dans tous ces cas, des solutions ont été trouvées suite à des travaux de concertation impliquant tous les acteurs concernés. Ceux-ci ont ultimement donné le jour à de nouvelles réglementations, à la création de modes de financement adaptés et à une plus grande responsabilisation des producteurs.

Si nous voulons assurer une certaine pérennité de nos industries de la récupération et du recyclage, nous n'aurons d'autres choix que d'aller vers un encadrement et un suivi plus rigoureux des pratiques qui ont eu cours jusqu'alors. Les impacts de la crise actuelle touchent bien sûr les centres de tri, mais pourraient également avoir un impact direct sur les millions de citoyens qui ont développé des bonnes habitudes en matière de récupération. Perdre la confiance des citoyens dans la gestion de ses matières recyclables est un risque que nous ne pouvons nous permettre. L'enjeu est donc de taille et les solutions qui seront apportées devront être à la mesure de celui-ci.

**FCQGED, février 2009.**

-----